



Reconnaissance de dette signée en banque après liquidation judiciaire

Par **mariaantonietta**, le **28/12/2014** à **23:32**

bonjour,

mon mari et moi sommes séparés de fait, il a déposé le bilan, et présente un compte pro débiteur de + de 10 000 €, la banque nous a fait signer un document nous engageant à rembourser la somme.

De plus, à gonflé le capital de sa sarl à 10 000 €, mais n'en n'a déposé que 2000, les 8000 € restant devaient être lissés sur 5 ans.

Or il ne les a jamais versés, et maintenant que le dépôt de bilan est prononcé, il doit ses 8000 €.

De plus, il doit des sommes conséquentes à l'URSSAF, à ce jour impayées.

Nous n'avons pas fait de contrat de mariage, et malheureusement j'ai signé le document à la banque.

Maintenant que nous sommes en cours de séparation, la banque peut-elle exiger de moi le remboursement ?

Et en ce qui concerne l'urssaf, et le gonflement du capital, peuvent-ils exiger de moi le remboursement ?

Je précise que je ne faisais pas partie de sa sarl

J'attends votre réponse et merci d'avance